

Paris, le 12 septembre 2006



à

Le président

Mesdames les Inspectrices de l'Education Nationale,
Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale
S/c de Madame l'inspectrice d'Académie, directrice
des services départementaux de l'Education
Nationale
ou Monsieur l'inspecteur d'Académie, directeur des
services départementaux de l'Education Nationale

REF. : JMB/N° 441

OBJET : Déclarations d'accidents.

P. J. : 1 formulaire de saisie.

L'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires souhaite chaque année disposer d'éléments statistiques relatifs aux accidents dont les élèves sont victimes. L'enquête mise en place depuis 1996 permet d'établir une analyse approfondie des accidents des élèves survenant dans les établissements scolaires. Les données de l'année dernière figureront dans le rapport de l'Observatoire rendu public au mois de décembre puis sur son site internet (www.education.gouv.fr/syst/ons/).

Afin de mesurer l'évolution des genres d'accidents, l'observation est reconduite pour l'année scolaire 2006/2007 dans des conditions identiques à l'exception de la grille d'enquête qui évolue légèrement dans sa présentation et son contenu.

La saisie des informations concernant les écoles peut se faire désormais directement sur l'application BAOBAC à l'adresse <http://enquetes.orion.education.fr/baobac/primaire>

Si l'école ne possède pas de connexion Internet, je souhaiterais que le formulaire ci-après renseigné soit transmis comme les années précédentes à votre inspection académique, si possible dans les jours qui suivent l'accident. Ce formulaire ne doit pas comporter d'indications nominatives.

A partir de cette année, un accident doit être signalé dès qu'il entraîne au minimum des soins effectués par un(e) infirmier(e) et nécessitant ultérieurement un suivi infirmier ou médical.

Sur la base des données ainsi recueillies, l'Observatoire recherchera les types d'accidents les plus fréquents de façon à pouvoir proposer des mesures susceptibles d'améliorer la sécurité des élèves.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à la mise en œuvre de cette opération de recensement qui ne prend en compte que les accidents de l'année scolaire 2006/2007 (hors trajet domicile-école).

Jean-Marie SCHLERET